

Paris, le 18 décembre 2009

Communiqué relatif à l'évolution de la Société de Financement de l'Économie Française

La Société de Financement de l'Economie Française (SFEF) a été constituée le 17 octobre 2008 pour faciliter l'accès des établissements de crédit aux marchés financiers en procédant à des émissions obligataires en Euro et en autres devises, garanties par l'Etat, et en en distribuant le produit sous forme de prêts aux établissements de crédit. L'amélioration des marchés financiers à partir du printemps 2009 a permis aux établissements de crédit bénéficiaires d'obtenir progressivement des liquidités à des conditions financières favorables, conformes à un fonctionnement normal de ces marchés.

Dans ce contexte le conseil d'administration de la SFEF a décidé fin septembre d'arrêter les émissions de la SFEF. Celle-ci a levé de novembre 2008 à fin septembre 2009 48 milliards d'Euros, 39 milliards de USD, 2 milliards de CHF et 750 millions de GBP, soit l'équivalent d'environ 77 milliards d'Euros.

La SFEF pourrait cependant, comme le prévoit le projet de loi de finances pour 2010, reprendre son activité d'émissions garanties par l'Etat si un décret du Premier Ministre en reconnaissait la nécessité en raison de circonstances exceptionnelles d'illiquidité des marchés financiers.

En l'absence de nouvelles émissions, le rôle de la SFEF au cours des prochaines années sera d'assurer le service de la dette garantie par l'Etat auprès des investisseurs institutionnels français et étrangers, et la gestion des garanties apportées par les établissements de crédit en contrepartie des prêts reçus de la SFEF. Il va de soi que l'ensemble des obligations de la SFEF conservent toutes leurs caractéristiques initiales.

Aussi il a été procédé à une modification de la gouvernance et de l'organisation de la SFEF pour adapter la société à son activité future :

d'une part, une Assemblée Générale Mixte des actionnaires s'est réunie le 18 décembre pour nommer de nouveaux administrateurs représentant l'État et les banques actionnaires et adapter les statuts de la société ; un conseil d'administration en présence des nouveaux administrateurs a suivi cette assemblée ; il a notamment désigné un nouveau président, Mme Françoise MALRIEU, qui était déjà administrateur indépendant et président du comité d'audit de la société, pour succéder à M. Michel CAMDESSUS, et un nouveau directeur général, M. Henry RAYMOND, par ailleurs président directeur général de la Caisse de Refinancement de l'Habitat (CRH), en remplacement de M. Thierry COSTE ; cette dernière décision prendra effet au 1^{er} janvier 2010 ;

- d'autre part, à compter de début 2010, la CRH assurera sur la base d'une convention de gestion conclue entre la SFEF et la CRH, le suivi et le contrôle du service de la dette et de la gestion des garanties, en liaison avec la Banque de France et l'ensemble des prestataires de services déjà participant à ces activités (Crédit Foncier de France, Gide Loyrette Nouel, Mazars...).

Ces décisions qui interviennent un an à peine après les graves difficultés des marchés financiers traduisent le retour de ces derniers à des conditions normales de fonctionnement. Elles confirment aussi la capacité de la Place financière de Paris à s'adapter sans délai à une conjoncture extrêmement difficile. Les très bonnes conditions auxquelles les emprunts de la SFEF ont été placés témoignent enfin de l'exceptionnelle qualité de la signature de la République Française.

Contact Presse: 01 42 92 39 00